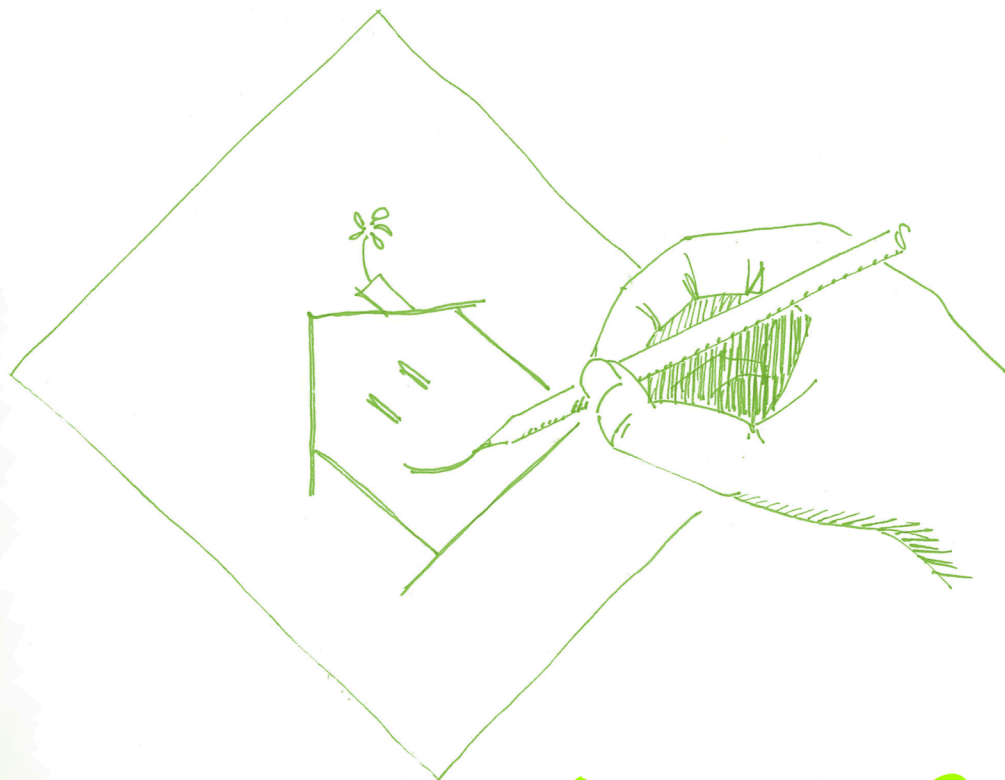


A l'occasion des Journées Nationales de l'Architecture,
du 16 au 18 octobre 2020,

le C.A.U.E. des Landes organise un

Concours de dessin



Avec pour
thème :

MA MAISON ÉCOLO

Concours ouvert à tous les élèves
de primaire et collège

40

Landes

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Date limite de remise des dessins :

Vendredi 18 décembre 2020

MA MAISON ÉCOLO

Article 1 : Objet du concours

Le CAUE des Landes organise un concours de dessin, gratuit, destiné aux publics scolaires. Plusieurs catégories seront distinguées en fonction des âges représentés :

- * Cycle 2
- * Cycle 3
- * Collège

Article 2 : Thème du concours

Les dessins proposés devront traiter du thème suivant : « **Ma Maison écolo** ».

Article 3 : Modalités de participation

Il s'agit d'un concours individuel mais le lauréat fera aussi gagner sa classe.

Chaque participant ne pourra présenter qu'un seul dessin.

Les dessins doivent être réalisés sur du papier blanc au format A4 (21x29,7 cm) **OU** au choix sur du papier de type « Canson » 24x32cm.

Toutes les techniques manuelles disponibles sont acceptées pour la réalisation des dessins : aquarelle, feutre, crayon, pastels, peinture, collage, etc.

Chaque dessin devra comporter au verso, écrit de façon lisible :

- * le nom, le prénom et la classe de l'auteur du dessin,
- * le nom de l'établissement et un numéro de téléphone et/ou adresse mail

Chaque dessin sera adressé par courrier ou déposé au CAUE des Landes :

CAUE des Landes - 155 rue Martin Luther King - 40000 MONT DE MARSAN

Ou envoyé à l'adresse électronique suivante : contact@caue40.com

(A condition que la qualité du fichier, permette une impression acceptable au format A3 ou A4 en JPG ou PDF)

La date limite de dépôt des dessins est le vendredi 18 décembre à 17h ,

Article 4 : Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou perte des dessins.

Article 5 : Sélection et résultats du concours

Les dessins devront avoir rapport avec la thématique retenue : « Ma Maison-Ecolo ».

Un jury composé de deux architectes du CAUE des Landes, d'un thermicien/spécialiste développement durable, d'un spécialiste de l'environnement se réunira au mois de janvier 2021 afin de sélectionner les lauréats.

Le jury sélectionnera les dessins qui lui paraissent être les meilleurs, pour chacune des catégories en se basant sur les critères de respect du format de la feuille, des contraintes imposées, du soin apporté au dessin ainsi que son originalité.

Les dessins des participants seront exposés dans les locaux du CAUE des Landes jusqu'à la fin de l'année 2021.

Les résultats seront annoncés à la fin du mois de janvier 2021.

Article 6 : Les prix

un lauréat sera désigné par catégorie.

Il se verra remettre un prix individuel (à savoir un "kit du petit architecte") et la classe à laquelle il appartient profitera d'une visite architecturale et ludique d'un bâtiment situé aux alentours de l'école gagnante, accompagné d'un architecte. Les frais de transport seront si nécessaire pris en charge par le CAUE.

(Cette visite aura lieu durant l'année scolaire en cours, date à définir avec l'enseignant)

Article 7 : Droits d'auteur et droits d'image

Les dessins réalisés ne feront en aucun cas l'objet de versement de droits d'auteur et de diffusion. L'association CAUE des Landes s'engage à respecter les droits moraux des auteurs. Chaque candidat renonce à ses droits patrimoniaux sur son dessin, l'association CAUE des Landes pouvant exploiter les dessins dans toutes les circonstances et sur tous les supports qui lui conviendront. Les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'arrangement, le droit d'adaptation, et ce, sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous supports connus et inconnus à ce jour.

Article 8 : Divers

La participation à ce concours implique pleinement l'acceptation du présent règlement.

La participation au concours est organisée dans le cadre scolaire et est individuelle et nominative.

L'association CAUE des Landes, organisatrice de ce concours, ne saurait être tenue responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, cas fortuit ou force majeure, le concours était totalement reporté ou annulé.

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, art L.27, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants ainsi que leurs « tuteurs légaux » peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse de l'association CAUE des Landes – 155 rue Martin Luther King – 40000 MONT DE MARSAN.